

Publié le 24 novembre 2009

Palmarès Ecoquartiers : Treize Epl primées

Treize projets d'écoquartiers portés par des Epl, sur les vingt-huit retenus, ont été primés par Jean-Louis Borloo, ministre du Développement durable et Benoît Apparu, secrétaire d'Etat au Logement, pour « mettre en avant le travail des collectivités territoriales et l'excellence des acteurs français de l'aménagement pour créer une ville plus respectueuse de l'environnement ».



L'appel à projets lancé en 2008, dans le cadre du Plan ville durable, par le Meeddat figure parmi les engagements du Grenelle. Sur les 28 projets retenus au premier palmarès national écoquartiers le 4 novembre dernier, treize sont portés par des Entreprises publiques locales.

La [Sages](#) a reçu quant à elle le grand prix national écoquartier 2009. La Zac de Bonne à Grenoble est désormais une référence française en matière de quartier durable. Déjà distinguée par le [Trophée des Epl](#) en catégorie aménagement urbain, la Sem est cette fois récompensée pour avoir mis en place le dispositif le mieux adapté aux objectifs du Grenelle de l'Environnement.

La présence en force des Epl parmi les lauréats de ce concours ne surprend pas et réjouit Martial Passi, président de la Fédération des Epl : « L'aménagement durable est d'initiative publique et nécessite un contrôle constant de l'opération par la collectivité locale pour veiller à une bonne gouvernance, au respect de la mixité sociale et fonctionnelle, des performances énergétiques ainsi qu'à la mise en place des transports collectifs. Qui plus que les Epl apporte ces savoir-faire et la garantie d'un contrôle public ? Ce résultat confirme, s'il en était encore besoin, que les Sem et les Spla se positionnent comme les principaux acteurs de la Ville de demain. »

Deux projets emblématiques de renouvellement urbain à Lyon et à Nantes ont été récompensés. L'opération [Lyon Confluence](#) que la Spla éponyme pilote pour le compte de Lyon et de la Communauté urbaine du Grand Lyon est retenue dans la catégorie Densité et formes urbaines tandis que la [Samoa](#) (Spla), à la tête du projet de l'île de Nantes, est distinguée dans la catégorie Biodiversité urbaine/nature en ville pour le projet Prairie au Duc.

Sont encore primées, la Zac Bottière-Chénaie de la Spla [Nantes Aménagement](#), la [Sela](#) (Sem) de La Chapelle-sur-Erdre pour la « Zac des Perrières », les [Sem Ville renouvelée](#) et [Euralille](#) pour « la zone de l'Union » (Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Communauté urbaine Lille Métropole), la Sem [Soreli](#) pour « les Rives de la Haute-Deûle ».

Dans la catégorie sobriété énergétique, deux Sem sont récompensées : [Hérault Aménagement](#) pour « la Zac des Pielles » (Frontignan) et la [Siemp](#) pour l'opération « Fréquel Fontarabie » (Paris). La Sem [Sepa](#) reçoit le prix de la catégorie déchets pour « la Zac du Séqué » (Bayonne) et la Sem [Solorem](#) décroche le prix de la catégorie mobilité pour « Nancy Grand-Cœur ». Enfin, dans la catégorie éco-construction, c'est la Sem [Sipéa](#) qui est distinguée avec l'opération « Moulin Apparent » (Poitiers et agglomération).

Par Marie-Anne RAMAZZINA